

Formulaires de demande de permis

- Formulaire de demande de permis pour un centre médical spécialisé : **À remplir et signer**
 - Formulaire de renseignements complémentaires à fournir pour l'analyse de la demande de permis d'un centre médical spécialité : **À remplir et signer**
-

Requérant – Personne morale ou société

- Fournir** une copie de l'acte constitutif ou du contrat de société (selon le cas), de la convention entre actionnaires et des statuts ou amendements au contrat de société (selon le cas).
 - Fournir** les catégories d'actions ou les parts conférant droit de vote, le nombre total d'actions ou de parts émises (pour chaque catégorie d'actions ou de parts conférant droit de vote) par la personne morale ou société qui exploite le centre médical spécialité (CMS). Voir annexe dans le formulaire de renseignement complémentaire.
 - Fournir** le nom de tous les actionnaires ou associés qui détiennent les actions ou les parts conférant droit de vote ainsi que son numéro de membre du Collège des médecins. Pour chacun d'eux, fournir la catégorie d'actions ou les parts qu'il détient ainsi que le nombre et le pourcentage d'actions ou de parts détenues dans la personne morale ou dans la société. Voir annexe dans le formulaire de renseignement complémentaire.
 - Fournir** les renseignements demandés concernant la composition du conseil d'administration ou de gestion interne, selon le cas, de la personne morale ou société qui exploite le CMS ainsi que les règles du quorum.
 - Fournir** le nom, la profession et le numéro de membre du Collège des médecins des membres du conseil d'administration ou du conseil de gestion interne, selon le cas. Indiquer s'il y a des postes vacants au sein de ce conseil.
 - Fournir** une résolution du conseil d'administration ou du conseil de gestion interne, selon le cas, autorisant la présentation de la demande de délivrance de permis.
-

Registraire des entreprises

- Le nom et l'adresse du CMS doivent être au Registre des entreprises du Québec.
-

Directeur médical

- Fournir** un mandat du directeur médical conforme à l'article 333.5 de la loi. Ce dernier doit être membre du Collège des médecins du Québec.
-

Preuve d'assurance

- Fournir** un contrat d'assurance responsabilité d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation établissant une garantie contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité que le requérant peut encourir en raison d'une faute ou d'une négligence commise dans l'exploitation du centre médical spécialisé.
 - Dans la preuve d'assurance, le nom du requérant ou du CMS doit être affiché dans la partie « Assuré ».
-

Engagement

- Fournir** un engagement écrit à maintenir un pareil contrat d'assurance en vigueur pendant toute la durée du permis et à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public. Le nom du requérant doit apparaître à la signature.
-

Faire parvenir la demande de permis et les documents exigés au :

Poste : Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
Direction des relations institutionnelles
A/S Responsable des permis
1075, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Courriel : permis@msss.gouv.qc.ca